

Accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi avec la démarche éducative expérientielle ADVP

RS2220 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333
Formacode(s)	44590
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

LE PATIO · SIRET : 51278441400017

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification s'adresse aussi aux professionnels (salariés ou demandeurs d'emploi), ayant en charge les questions de l'emploi (recherche, transition, maintien, GPEC, mobilité, VAE), quelque soit leur secteur d'activité, concernée par un plan de sauvegarde de l'emploi et par la mobilité interne ou externe.

Cette certification vise l'acquisition, par les professionnels de l'accompagnement et du conseil, de compétences leur permettant d'utiliser la démarche éducative expérientielle (DEE/ADVP) dans les prestations d'accompagnement vers l'emploi et de maintien dans l'emploi. En plus de ces compétences, les professionnels (conseiller, formateur, coach, psychologue du travail, etc) acquièrent une méthode, des techniques et des outils qui encouragent l'autonomie de la personne et la rendent actrice de sa recherche d'emploi ou dans le maintien de son employabilité. Cette certification leur permet d'animer des ateliers, d'accompagner (en entretien individuel ou en groupe) ou de coacher des personnes, de la validation du projet jusqu'à la reprise d'un emploi, quels que soient les dispositifs sur lesquels ils interviennent.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences acquises par cette certification se répartissent sur trois niveaux : niveau initial I, niveau intermédiaire II, niveau confirmé III. Elles sont enrichies et élargies au fur et à mesure que la personne progresse dans le parcours.

Compétences constituant le niveau initial (I)

Accompagner les personnes dans leur recherche d'emploi avec la Démarche Educative Expérientielle :

1. Accueillir la personne accompagnée dans sa singularité, là où elle en est dans sa recherche d'emploi.
2. Permettre à la personne accompagnée d'évaluer ce qui lui manque pour optimiser ses chances de trouver un emploi.
3. Accompagner la personne dans un processus de validation de ses acquis (VAE).
4. Amener la personne à construire des outils de recherche d'emploi qui lui soient propres.
5. Permettre à la personne accompagnée d'explorer le marché du travail, d'initier des contacts, en lien avec l'emploi recherché.
6. Permettre à la personne accompagnée de diversifier ses pistes de recherche.
7. Permettre à la personne de construire, développer et utiliser son réseau relationnel à des fins professionnelles.
8. Accompagner la personne dans la construction d'un plan d'action et dans la mise en place des actions nécessaires à sa recherche d'emploi.

Compétences constituant le niveau intermédiaire (II) qui se subdivise en :

II A - Animer et accompagner des groupes en utilisant la méthode, les outils de la DEE/ADVP et la pédagogie expérientielle

1. Identifier les différentes étapes d'un apprentissage expérientiel, en comprendre les articulations.

2. Présenter une séquence pédagogique en utilisant la méthode et les outils de la DEE. Définir des objectifs et des consignes de travail à un groupe.
3. Organiser le travail d'un groupe de personnes en s'appuyant sur la pédagogie expérientielle.
4. Développer les attitudes adaptées à la pédagogie expérientielle.

II B - Accompagner une personne dans sa recherche d'emploi à travers l'explicitation et la valorisation de ses expériences.

1. Connaître le sens méthodologique et théorique des techniques d'aide à l'explicitation.
2. Poser un cadre de communication avec la personne accompagnée.
3. Guider avec les techniques et outils de l'explicitation (évocation, types de verbalisation, questionnement, reformulation, ajustement verbal et non verbal).
4. Faire verbaliser l'expérience.
5. Prendre en compte les dimensions temporelles présentes dans l'explicitation.
6. Accompagner l'énonciation d'un savoir-faire pour permettre à la personne de l'explicitier afin de dégager les compétences mises en œuvre et de prendre conscience des savoirs, savoir-faire et savoir-être présents dans l'action
7. Amener la personne à diversifier ses pistes de recherche et à transférer ses compétences.

Compétences constituant le niveau confirmé (III)

Adapter et faire évoluer sa prestation et ses outils d'accompagnement en fonction des personnes accompagnées et des contextes de travail, dans le respect des principes de la DEE/ADVP et en développant sa créativité

1. Adopter une attitude créative, élargir son champ de vision. Découvrir et explorer des pistes nouvelles pour soi, pour être plus à l'aise dans la relation d'accompagnement.
2. Utiliser la stratégie du détour pour questionner, analyser des problématiques et imaginer des solutions
3. Construire et mettre en œuvre une progression pédagogique en utilisant la DEE/ADVP, en combinant différents modes d'intervention :
 - des temps de conduite d'entretien individuel et des temps d'animation de groupe,
 - des travaux en présentiel et des travaux en distanciel avec la personne accompagnée,
 - des temps d'expérience et des temps de retour sur expériences (vécu, traitement et intégration des expériences).
4. Prendre en compte les éléments du contexte (exemples : objectifs de la prestation, environnement professionnel, organisation du travail de la structure dans laquelle le professionnel intervient, etc)
5. Faire évoluer ses progressions pédagogiques en adaptant ou en créant de nouveaux outils éducatifs à destination des personnes accompagnées.

La totalité des compétences est, au final, évaluée.

Démarche générale d'évaluation des compétences.

Pour chaque niveau de certification, les évaluateurs disposent de grilles fournies par le Patio. Ces grilles proposent des indicateurs/critères d'évaluation permettant de guider les évaluateurs dans leur relecture des récits ou lors de la soutenance orale. Pour chaque compétence, l'évaluateur cherche, dans les récits d'expérience demandés ou dans la prestation orale finale, l'indicateur correspondant.

Chaque compétence est ainsi évaluée au regard de quatre niveaux ci-après (inspirés des grilles d'observation VAE du Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale) :

- Non évaluable (NE) : la compétence n'est pas mise en œuvre, n'apparaît pas dans le récit ou est exposée de manière insuffisante pour qu'elle puisse être évaluée.
- Insuffisant (I) : la compétence est insuffisamment maîtrisée au regard des critères définis
- Appliquée(A) : la compétence est mise en œuvre avec une autonomie suffisante
- Maîtrise (M) : degré élevé de compétences ainsi que capacités d'analyse et d'innovation

Au final le nombre total de « I » et « NE » ne doit pas dépasser 50% du nombre total des critères pour chacune des évaluations.

Sur chaque grille apparaissent, en plus des compétences, quatre rubriques (Posture, Analyse, Communication, Préconisations), lesquelles sont librement complétées par les évaluateurs et font l'objet d'un échange entre eux.

Les compétences acquises, sans contestation de quiconque, à l'issue de la lecture des récits d'expérience, sont validées. Ce qui n'est pas acquis fait l'objet d'une attention particulière lors de la certification de niveau supérieur ou est immédiatement questionné lors d'un entretien oral avec l'un des évaluateurs.

Les préconisations sont utilisées pour ce nouveau contact avec le candidat afin de lui demander des compléments d'informations et de guider la poursuite de son travail ou de son parcours de certification. Elles peuvent aussi être reprises lors de l'évaluation finale.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Justifier d'une pratique d'accompagnement d'au moins six mois ou satisfaire à un entretien préalable avec un formateur et/ou le Directeur du Patio permettant de statuer sur l'accès ou non à la formation préparant cette certification.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.le-patio-formation.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2220/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	106
Montant total engagé	91 391 €
Coût moyen par dossier	862 €
Durée moyenne	18 h
Période	01/2020 – 11/2021
France compétences	98 %
Reste à charge titulaire	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.